

**FELLMANN
CARTONNAGES
PICARDIE**

**782, RUE DES MOINES
VILLENEUVE-SAINT-
GERMAIN (02)**

**PRODUCTION D'EMBALLAGES
PLIANTS EN CARTON**



Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



***Demande d'Autorisation d'Exploiter pour la régularisation administrative du site,
adressée par FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE
à Monsieur Le Préfet du Département de l' AISNE***

Juin 2013



Standard
03 23 55 42 90

Télécopie
03 23 96 40 72

PREFECTURE DE L' AISNE
Service Environnement
27, rue Paul Doumer
02 000 LAON

Villeneuve-Saint-Germain, le 7 juin 2013

Objet : Installations Classée pour la Protection de l'Environnement
Demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur le Préfet,

En application du Code de l'Environnement Livre V titre 1^{er}, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, et plus particulièrement des articles R.512-1 à 512-46, la société FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE sollicite, dans le cadre de la régularisation administrative de son activité, l'examen d'une autorisation d'exploiter.

A cet effet, vous trouverez, associés à la présente, trois exemplaires du dossier de demande qui comporte les renseignements concernant l'installation visée et les rubriques de la nomenclature dans lesquelles se classe l'installation.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tous les compléments nécessaires à l'instruction de notre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.



ISO 9001



ISO 22000

Internet
www.fellmann.com

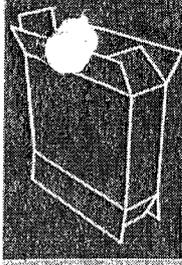
Email
info@fellmann.com

Adresse
782, rue des Moines
02200 Villeneuve Saint Germain

SAS au capital de 1200 000 €
RCS Boulogne 492 264 173
Siret 492 264 478 000 16 - Code NAF 1721A
N° TVA FR02492264173

Fellmann Cartonnages, l'excellence d'un groupe





Standard
03 23 55 42 90

Télécopie
03 23 96 40 72

PREFECTURE DE L' AISNE
Service Environnement
27, rue Paul Doumer
02 000 LAON

Villeneuve-Saint-Germain, le 7 juin 2013

Objet : Installations Classée pour la Protection de l'Environnement
Engagement à payer les frais d'affichage

Textes de référence : Code de l'Environnement – Livre V – Partie Réglementaire
Code des douanes – Titre X

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, M. CERIGO, Directeur du site de la société FELLMANN CARTONNAGES
PICARDIE, m'engage à payer :

- à deux journaux différents habilités par arrêté préfectoral pour l'année en cours à recevoir et à publier des annonces légales : le montant des frais relatifs à la publication dans la presse locale, selon les dispositions de l'article R.512-15 du Code de l'Environnement, d'un avis annonçant l'enquête publique.

et si la demande fait l'objet d'une décision favorable :

- le montant des frais relatifs à la publication de l'avis concernant l'arrêté d'autorisation (article R.512-39 du Code de l'Environnement) ;
- la taxe unique et éventuellement une redevance annuelle (article 266 sexies du Code des Douanes).



ISO 9001



ISO 22000

Internet
www.fellmann.com

Email
info@fellmann.com

Ce site est géré par
78z, rde des Moines
02200 Villeneuve Saint Germain

SAS au capital de 1 200 000 €
 RCS Sarsons 492 264 478
 Siret 492 264 478 000 16 - Code NAF 1711B
 N° TVA FR02492264478

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.



RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE Villeneuve-Saint-Germain (02)

1.	<i>Présentation de l'activité</i>	2
2.	<i>Effectif et rythme de travail</i>	3
3.	<i>Terrain d'implantation</i>	3
4.	<i>Urbanisme</i>	3
5.	<i>Environnement humain</i>	4
6.	<i>Patrimoine naturel et paysage</i>	5
7.	<i>Eau</i>	6
8.	<i>Bruit</i>	6
9.	<i>Air</i>	7
10.	<i>Gestion des déchets</i>	7
11.	<i>Energie</i>	8
12.	<i>Trafic</i>	8
13.	<i>Intégration paysagère</i>	8
14.	<i>Remise en état du site en fin de vie</i>	9
15.	<i>Evaluation des risques sanitaires</i>	9

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La société FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE fabrique des étuis et des cartons plats : impression et façonnage de boîtes pliantes en carton compact.

La surface foncière d'emprise du site est de 24 606 m² sur les parcelles 44, 45 et 199 de la section ZE. Le site est composé d'un seul bâtiment comprenant plusieurs secteurs dans un même espace ou en locaux indépendants.

Actuellement, l'occupation du terrain est la suivante :

- Surface du bâtiment au sol : 11 045,45 m²

Rez-de-chaussée

- Même espace : 8 736 m²
 - Zone de production
 - Atelier Offset
 - Atelier découpe
 - Atelier collage
 - Zone de stockage
 - Stockage de produits finis
 - Stockage en-cours
 - Préparation des expéditions
 - Local de charge
 - Locaux clos :
 - Services techniques offset
 - Vestiaires et sanitaires
 - Local énergie
 - Local déchets
 - Local stockage des chiffons souillés
 - Local maintenance
 - Local préparation des formes
 - Local nettoyage offset
 - Locaux de stockage pour atelier collage : colle, scotch, pièces machine
 - Archives
 - Infirmerie
 - Bureaux logistique
 - Local de stockage et de préparation des plaques d'impression

1e étage

- Locaux administratif et qualité
- Espaces verts 6 144,86 m²
- Surface des voiries 7 421,55 m²

FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE Villeneuve-Saint-Germain (02)	Installation classée pour la protection de l'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
--	--	---

2. EFFECTIF ET RYTHME DE TRAVAIL

Le site emploie actuellement 45 personnes :

- Personnel administratif : 8 personnes
- Personnel de production : 36 personnes

L'activité de production est organisée en équipes 3x8, du lundi 5h au samedi 2h et en équipe de suppléance de 2x12h du samedi 5h au lundi 5h.

Les réceptions et expéditions de marchandises se font de 7h30 à 20h du lundi au vendredi.

Le personnel administratif et le personnel d'entretien est présent sur le site en journée.

L'équipe de logistique travaille en 2x8.

3. TERRAIN D'IMPLANTATION

Le site industriel se situe au sud de la commune de Villeneuve-Saint-Germain, sur les parcelles 44, 45 et 199 de la section ZE du plan cadastral.

Le site est délimité :

- Au Nord, par la rue des moines
- Au Sud, par la RN 31 reliant Soissons à Reims
- à l'Est, par une concession PEUGEOT, une CITROEN et une RENAULT TRUCKS
- à l'Ouest, par des terres agricoles servant pour des tests de matériels agricoles

4. URBANISME

Le site est implanté dans la commune de Villeneuve-Saint-Germain, sur les parcelles suivantes :

Section	N° Parcelles	Superficie
ZE	44	715 m ²
ZE	45	21 435 m ²
ZE	199	2 456 m ²
TOTAL PARCELLAIRE		24 606 m ²

Le site est situé dans le secteur b de la zone Ui du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Villeneuve-Saint-Germain. Ce secteur est destiné à recevoir des établissements industriels, artisanaux et commerciaux de toute nature à l'exclusion des commerces alimentaires de détail.

FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE Villeneuve-Saint-Germain (02)	Installation classée pour la protection de l'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
--	--	---

5. ENVIRONNEMENT HUMAIN

Les tableaux ci-dessous présentent l'environnement immédiat du site :

Habitations

Les habitations les plus proches sont distantes d'environ 100 m et se trouvent au Nord-Est du site.

Etablissements Recevant du Public (ERP)

Les établissements les plus proches sont :

Etablissement	Commune	Distance d'éloignement par rapport au site (m)
Garage automobile	Villeneuve-Saint-Germain	100 m - Est
« Bureau 02 » - Magasin	Villeneuve-Saint-Germain	250 m – Est
« Cheminées Création » - Magasin	Villeneuve-Saint-Germain	250 m – Est
« Ht Auto Import » - Véhicules d'occasion	Villeneuve-Saint-Germain	250 m – Est
« Hygiène 02 » - Magasin	Villeneuve-Saint-Germain	250 m – Est
Restaurant « Gaston la Broche »	Villeneuve-Saint-Germain	250 m – Est
Bar de l'Ambiance	Soissons	500 m – Ouest
Mairie	Villeneuve-Saint-Germain	750 m – Nord
Bibliothèque	Villeneuve-Saint-Germain	750 m – Nord
Restaurant « Dragon de Chainé »	Villeneuve-Saint-Germain	750 m – Est
Groupe scolaire - Jean Macé	Villeneuve-Saint-Germain	750 m – Nord
Collège	Villeneuve-Saint-Germain	750 m – Nord-Est
Gymnase	Villeneuve-Saint-Germain	+ 1km – Nord-Est
Groupe scolaire - Jean Zay	Villeneuve-Saint-Germain	1 km – Nord-Ouest
Eglise de St Médard	Soissons	+ 1km – Nord-Ouest

Cette liste n'est pas exhaustive. En effet, plusieurs zones artisanales et commerciales sont en plein développement de l'autre côté de la RN2 (à l'Est du site) et de la RN31 (au Sud du site) : différents Etablissements Recevant du Public y sont présents.

Activités industrielles :

A proximité du site, se trouve :

- NORBERT DENTRESSANGLE : garage VL-PL
- Plusieurs garages automobiles : Le Garage du Lion, Le Véhicule Utilitaire
- KUEHNE + NAGEL LOGISTICS : transports et stockage de marchandises
- UNITED SAVAM : transport de marchandises

Cette liste n'est pas exhaustive. En effet, plusieurs zones artisanales et commerciales sont en plein développement de l'autre côté de la RN2 (à l'Est du site) et de la RN31 (au Sud du site) : différentes entreprises artisanales ou industrielles y sont présentes.

FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE Villeneuve-Saint-Germain (02)	Installation classée pour la protection de l'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
--	--	---

Axes routiers, ferroviaires, aériens et fluviaux

Voies routières

La commune de Villeneuve-Saint-Germain est desservie par la RN31 reliant Reims à Compiègne, via Soissons et par la RN2 reliant Laon à Paris, via Soissons. Deux accès sont présents sur le site :

- par la RN31 aussi appelée route de Reims
- par la rue des Moines en sortant de la RN31 pour prendre la RN2

Les voies de circulation routière les plus proches du site sont :

- la RN31 présente au Sud : 23 451 véhicules/jour (dont 24,1% de poids-lourds)
- la rue des Moines dont on ne dispose pas de comptage routier
- la RN2 présente à l'Est : 8 232 véhicules / jour (dont 22,2% de poids-lourds)

Les comptages routiers nous ont été transmis par la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Nord en moyenne journalière annuelle pour l'année 2009.

Voies ferroviaires

La commune de Villeneuve-Saint-Germain est traversée par deux lignes ferroviaires. Il s'agit des lignes TER Soissons-Reims et Soissons-Laon.

Voies navigables

L'Aisne est située à moins d'1 km du site. Il s'agit d'un cours d'eau de catégorie piscicole n°2.

6. PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGE

Dans un rayon de 2km, on recense 4 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2.

- Coteau de la Pierre Frite à la Perrière (ZNIEFF I : n°220013398) : Cette zone est située sur les communes de Bray et de Crouy sur une superficie de 59 ha.
- Cours de la Crise et des ses affluents (ZNIEFF I : n°220120024) : Cette zone est située sur les communes de Berzy-le-Sec, Buzancy, Chacrise, Courmelles, Maast-et-Violaine, Muret-et-Crouettes, Nampteuil-sous-Muret, Noyant-et-Aconin, Rozières-sur-Crise, Septmonts, Soissons, Vauxbuin et Villemontoire sur une superficie de 28 ha.
- Pelouse de Beauregard à Belleu (ZNIEFF I : n°22012 0025) : Cette zone est située sur la commune de Belleu sur une superficie de 32 ha.
- Ravins, côtes et ru de Billy-sur-Aisne (ZNIEFF I : n°220220008) : Cette zone est située sur la commune de Billy-sur-Aisne sur une superficie de 213 ha.
- Vallée de la Crise (ZNIEFF II : n°220013398) : Cette zone est située sur les communes de Ambrief, Belleu, Berzy-le-Sec, Buzancy, Chacrise, Courmelles, Cuiry-Housse, Droizy, Hartennes-et-Taux, Launoy, Maast-et-Violaine, Muret-et-Crouettes, Nampteuil-sous-Muret, Noyant-et-Aconin, Ploisy, Rozières-sur-Crise, Septmonts, et Villemontoire sur une superficie de 4 586 ha.

Aucune zone Natura 2000 n'est répertoriée à moins de 2 km aux alentours du site.

Aucune zone soumise à un arrêté de protection de biotope n'est répertoriée à moins de 2 km aux alentours du site.

Aucune zone ZICO n'est répertoriée à moins de 2 km aux alentours du site.

Aucune réserve naturelle n'est répertoriée à moins de 2 km aux alentours du site.

Dans un rayon de 2km autour du site, 3 corridors écologiques potentiels ont été identifiés :

- sur la commune de Billy-sur-Aisne
- sur la commune de Belleu
- sur la commune de Soissons

FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE Villeneuve-Saint-Germain (02)	Installation classée pour la protection de l'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---	--	---

7. EAU

L'eau utilisée pour les besoins de l'activité provient du réseau public d'adduction d'eau potable.

La consommation annuelle est de l'ordre de 200 m³.

Le site a 2 points de raccordement à ce réseau, pour couvrir :

- les besoins des vestiaires et des sanitaires
- les besoins industriels : lavage des sols, complément des systèmes de refroidissement des imprimeuses offset

Les eaux usées provenant des sanitaires (WC, lavabos et douches) sont rejetées dans des fosses septiques. Les eaux usées sanitaires sont traitées par des fosses septiques avant de rejoindre le réseau communal :

- 1 point de rejet côté route de Reims (RN31)
- 1 point de rejet côté rue des Moines (point commun avec les eaux pluviales)

Les eaux usées industrielles sont collectées et traitées comme déchets par un prestataire externe.

Les eaux pluviales de toiture et de voiries sont rejetées dans le réseau communal vers la station d'épuration de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais :

- 1 point de rejet côté route de Reims (RN31)
- 1 point de rejet côté rue des Moines (point commun avec les eaux usées)

La réalisation d'analyses de la qualité des eaux pluviales (janvier 2013) a permis de confirmer le respect des valeurs limites de rejets même en l'absence de séparateur à hydrocarbures.

L'ensemble de ces rejets font actuellement l'objet de la mise en place d'une convention de rejets avec le gestionnaire du réseau communal.

Des travaux de séparation des réseaux de collecte des eaux pluviales et des eaux usées seront menés, lorsque le réseau communal sera lui-même de type séparatif (accord de la commune par courrier joint en annexe du dossier).

8. BRUIT

Sur le site, les sources de bruit recensées sont :

- Passage de VL sur les voies de circulation et sur les parkings du site (points 1 et A)
- Livraisons et expéditions des PL sur les quais de chargement (tous les points de mesure)
- Aération des bâtiments (points 1, 2 et 3)
- Condensateurs (point 1)
- Bruits divers liés à l'activité du site (points 1, 2 et 3)

Hors du site, les sources de bruits sont principalement :

- Passage de VL et PL sur la rue des moines, rue des Monteleux et la route de Reims (tous les points de mesure, principaux bruits au point A, B et 3)
- Bruit divers lié au voisinage (oiseaux, coq, bruit de voix) (points A et B)
- Passage de trains sur les voies SNCF (tous les points de mesure)

Des dispositions générales sont prises pour limiter l'impact sonore des installations :

- les poids-lourds doivent arrêter leurs moteurs pendant les opérations de chargement et de déchargement
- la vitesse de circulation sur site est limitée 20 km/h

9. AIR

Les sources de rejets atmosphériques sont liées :

- au trafic routier
- au fonctionnement des équipements de chauffage
- au fonctionnement des équipements de production

Les impacts des rejets atmosphériques sont réduits par les mesures suivantes :

Trafic routier

- Arrêt des moteurs des camions en cours de livraisons ou de chargement
- Vitesse limitée sur le site

Installations de combustion :

- Suivi du rendement de combustion
- Entretien régulier des installations

Equipements de production

- Entretien régulier des installations
- Remplacement des encres solvantées par des encres alimentaires

10. GESTION DES DECHETS

En matière de déchet, les déchets générés sur le site sont constitués de :

Déchets dangereux :

- les résidus d'encre des imprimeuses
- Les huiles usagées
- Fûts d'huile vides
- Piles, batteries
- Aérosols
- Bidons vides d'encres, de vernis et de solvants
- Néons
- DEEE

Déchets non dangereux :

- les métaux,
- les déchets industriels banals en mélange
- palettes bois
- films plastiques
- cartons

Les déchets sont triés à la source, identifiés et stockés dans des emplacements définis. Les déchets sont ensuite collectés par des sociétés agréées.

FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE Villeneuve-Saint-Germain (02)	Installation classée pour la protection de l'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
--	--	---

11. ENERGIE

Le site consomme de l'électricité, du fioul et du gaz.

Les principaux postes de consommation énergétique sont :

- l'éclairage des locaux (électricité)
- le chauffage des locaux (électricité, gaz et fioul)
- le fonctionnement des outils de production (électricité et fioul)
- le carburant pour les chariots élévateurs (fioul)

12. TRAFIC

Les flux sont estimés à :

	Site Trafic moyenne journalière annuelle	RN 2 Trafic moyenne journalière annuelle	RN 31 Trafic moyenne journalière annuelle
Camions	7	5 652	1 828
Véhicules Légers	47	17 799	6 404
TOTAL	54	23 451	8 232

Le trafic engendré par l'activité du site représente :

- environ 0,23 % du trafic engendré par la route N2
- environ 0,66 % du trafic engendré par la route N31

13. INTEGRATION PAYSAGERE

Le site présente une architecture rectangulaire classique. Le bâtiment a des volumes simples répondant strictement aux besoins de la société.

Toutes dispositions sont prises pour garantir la propreté du bâtiment et de ses abords.

14. REMISE EN ETAT DU SITE EN FIN DE VIE

La mise à l'arrêt de l'installation feraient l'objet de démarches administratives et techniques, conformément aux prescriptions de l'article R 512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement.

15. EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

Le niveau sonore généré par l'installation est caractéristique d'une activité de transformation et d'impression du carton respectant les valeurs limites. Il n'y a pas de vibrations transmises par les activités.

Les déchets produits par l'activité sont gérés et éliminés dans des installations autorisées à réaliser cette activité.

Les eaux usées du site sont constituées d'eaux domestiques dont la charge polluante ne présente aucune particularité par rapport à des rejets d'habitations privées.

Les eaux pluviales, issues du ruissellement sur les voiries et les parkings sont susceptibles d'être chargées en hydrocarbures. Ces eaux sont rejetées au réseau communal.

Les rejets atmosphériques du site (trafic, équipements de combustion et équipements de production) sont suivis et étudiés pour en avoir une meilleure maîtrise.

L'ensemble des mesures prises, dans le cadre de l'exploitation du site, pour réduire les nuisances éventuelles, va dans le sens de la réduction des risques pour la santé.



RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE Villeneuve-Saint-Germain (02)

1.	<i>Environnement et voisinage</i>	2
2.	<i>Potentiels de dangers</i>	4
3.	<i>Evaluation des risques</i>	5
4.	<i>Evaluation des effets des scénarii majeurs</i>	8
5.	<i>Représentation graphique</i>	10

FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE Villeneuve-Saint-Germain (02)	Installation classée pour la protection de l'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
--	--	---

Ce résumé reprend de manière simple mais complète les points importants de l'étude de dangers. Il permet au lecteur d'avoir une vue d'ensemble du document avec ses conclusions et d'aller rechercher, si nécessaire, les détails des informations qui l'intéressent plus particulièrement.

Les différents chapitres abordés lors de l'étude de dangers sont :

- la description de l'environnement et du voisinage de l'établissement, qui décrit en particulier les intérêts à protéger,
- l'identification et la caractérisation des potentiels de dangers,
- l'évaluation des risques qui constitue le cœur de l'étude de dangers,
- l'évaluation des effets des scénarii majeurs potentiels mis en évidence par l'analyse détaillée des risques.

L'organisation de la sécurité, qui décrit entre autres les moyens de lutte contre un sinistre, est également détaillée, avec en particulier les moyens d'intervention permettant de lutter contre les sinistres majeurs mis en évidence au cours de l'étude.

La cartographie précisant la nature et les effets des accidents majeurs est jointe à la fin de ce résumé non technique.

1. ENVIRONNEMENT ET VOISINAGE

Les tableaux ci-dessous présentent l'environnement immédiat du site :

Habitations

Les habitations les plus proches sont distantes d'environ 100 m et se trouvent au Nord-Est du site.

Etablissements Recevant du Public (ERP)

Les établissements les plus proches sont :

Etablissement	Commune	Distance d'éloignement par rapport au site (m)
Garage automobile	Villeneuve-Saint-Germain	100 m - Est
« Bureau 02 » - Magasin	Villeneuve-Saint-Germain	250 m – Est
« Cheminées Création » - Magasin	Villeneuve-Saint-Germain	250 m – Est
« Ht Auto Import » - Véhicules d'occasion	Villeneuve-Saint-Germain	250 m – Est
« Hygiène 02 » - Magasin	Villeneuve-Saint-Germain	250 m – Est
Restaurant « Gaston la Broche »	Villeneuve-Saint-Germain	250 m – Est
Bar de l'Ambiance	Soissons	500 m – Ouest
Mairie	Villeneuve-Saint-Germain	750 m – Nord
Bibliothèque	Villeneuve-Saint-Germain	750 m – Nord
Restaurant « Dragon de Chaine »	Villeneuve-Saint-Germain	750 m – Est
Groupe scolaire - Jean Macé	Villeneuve-Saint-Germain	750 m – Nord
Collège	Villeneuve-Saint-Germain	750 m – Nord-Est
Groupe scolaire - Jean Zay	Villeneuve-Saint-Germain	1 km – Nord-Ouest
Gymnase	Villeneuve-Saint-Germain	+ 1km – Nord-Est
Eglise de St Médard	Soissons	+ 1km – Nord-Ouest

Cette liste n'est pas exhaustive. En effet, plusieurs zones artisanales et commerciales sont en plein développement de l'autre côté de la RN2 (à l'Est du site) et de la RN31 (au Sud du site) : différents Etablissements Recevant du Public y sont présents.

FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE Villeneuve-Saint-Germain (02)	Installation classée pour la protection de l'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
--	--	---

Activités industrielles :

A proximité du site, se trouve :

- NORBERT DENTRESSANGLE : garage VL-PL
- Plusieurs garages automobiles : Le Garage du Lion, Le Véhicule Utilitaire
- KUEHNE + NAGEL LOGISTICS : transports et stockage de marchandises
- UNITED SAVAM : transport de marchandises

Cette liste n'est pas exhaustive. En effet, plusieurs zones artisanales et commerciales sont en plein développement de l'autre côté de la RN2 (à l'Est du site) et de la RN31 (au Sud du site) : différentes entreprises artisanales ou industrielles y sont présentes.

Axes routiers, ferroviaires, aériens et fluviaux

Voies routières

La commune de Villeneuve-Saint-Germain est desservie par la RN31 reliant Reims à Compiègne, via Soissons et par la RN2 reliant Laon à Paris, via Soissons. Deux accès sont présents sur le site :

- par la RN31 aussi appelée route de Reims
- par la rue des Moines en sortant de la RN31 pour prendre la RN2

Les voies de circulation routière les plus proches du site sont :

- la RN31 présente au Sud : 23 451 véhicules/jour (dont 24,1% de poids-lourds)
- la rue des Moines dont on ne dispose pas de comptage routier
- la RN2 présente à l'Est : 8 232 véhicules / jour (dont 22,2% de poids-lourds)

Les comptages routiers nous ont été transmis par la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Nord en moyenne journalière annuelle pour l'année 2009.

Voies ferroviaires

La commune de Villeneuve-Saint-Germain est traversée par deux lignes ferroviaires. Il s'agit des lignes TER Soissons-Reims et Soissons-Laon.

Voies navigables

L'Aisne est située à moins d'1 km du site. Il s'agit d'un cours d'eau de catégorie piscicole n°2.

FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE Villeneuve-Saint-Germain (02)	Installation classée pour la protection de l'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
--	--	---

2. POTENTIELS DE DANGERS

Dans le cadre de l'évaluation des potentiels de dangers, l'ensemble des événements physiquement vraisemblables est envisagé, sans prise en compte des moyens de prévention et de protection.

L'incendie et la pollution des eaux par les eaux d'extinction incendie sont les risques prépondérants à prendre en compte sur le site.

L'incendie est le risque majeur au niveau :

- du stockage des matières premières
- du stockage des produits finis
- du stockage de palettes vides

Enfin en conséquences de ces incendies, la pollution du sol et des eaux par les eaux d'extinction.

Parmi les enseignements tirés de l'accidentologie, les mesures de maîtrise des risques mis en place sur le site, sont notamment :

- Présence de matériel de lutte contre l'incendie (extincteurs, Robinets Incendie Armés, des poteaux incendie, un système d'alerte incendie) pour lutter et ralentir la propagation de l'incendie
- Les feux sont interdits. Tous travaux font l'objet d'un permis feu et d'un contrôle après la fin des travaux pour éviter les départs d'incendie
- Les installations techniques sont contrôlées périodiquement et possèdent des systèmes de détection avec report d'alarme
- Présence de clapets anti-retour sur l'alimentation en eau potable et du réseau incendie
- Dispositif de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie (en projet)
- Présence de rétentions pour les produits liquides stockés
- Tous les employés sont formés au maniement des moyens d'extinction présents sur place
- Matériels de levage contrôlés selon la réglementation en vigueur

3. EVALUATION DES RISQUES

Les risques susceptibles d'affecter le site industriel dans son ensemble sont examinés selon une méthode **d'analyse globale des risques**. Elle étudie l'influence de l'environnement naturel, industriel et humain sur la sûreté des installations.

Les risques d'origine interne liés aux opérations ou installations : réception / expédition, stockage, etc., ainsi qu'aux avaries des circuits d'utilités ont été analysés selon la méthode de **l'Analyse Préliminaire des Risques (APR), semi-quantitative** (c'est-à-dire incluant une estimation de la criticité) et, par l'analyse détaillée des risques.

La synthèse des analyses des risques effectuées est présentée, dans l'étude de dangers, sous forme de tableaux récapitulatifs, avec évaluation et hiérarchisation des risques en terme de :

- **classe de probabilité d'occurrence (ou fréquence)**
- **niveau de gravité des conséquences (effets sur les structures et sur les individus)**
- **et cinétique**

Cette analyse des risques a été réalisée sans, puis avec prise en compte des mesures de prévention / protection mises en œuvre sur les installations, afin de dégager le risque résiduel représentatif.

Compte tenu des criticités déterminées, les accidents les plus graves et les plus probables sont associés **aux incendies des stockages** :

- incendie du stockage des matières premières
- incendie du stockage des produits finis
- incendie du stockage de palettes vides

En terme de réduction des risques à la source, la nature et la quantité de matières stockées pour ce type d'activité est directement fonction de l'activité du site.

L'échelle de fréquence retenue est la suivante (arrêté ministériel du 29/09/2005) :

Niveau de fréquence	E	D	C	B	A
Qualitative	Possible mais extrêmement peu probable N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années d'installations	Très improbable S'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité	Improbable S'est déjà produit dans secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité	Probable S'est déjà produit et/ou peut se reproduire pendant la durée de vie de l'installation	Courant S'est produit sur site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation malgré d'éventuelles mesures correctrices
½ quantitative	Intermédiaire entre échelles qualitatives et quantitatives, permet de tenir compte des mesures de maîtrises des risques mises en place				
Quantitative (par unité et par an)	$F < 10^{-5}$	$10^{-4} > F > 10^{-5}$	$10^{-3} > F > 10^{-4}$	$10^{-2} > F > 10^{-3}$	$F > 10^{-2}$

L'échelle de gravité retenue est la suivante (arrêté ministériel du 29/09/2005) :

Niveau de gravité	Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs	Zone délimitée par le seuil des effets létaux	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine
5. Désastreux	Plus de 10 personnes exposées ⁽¹⁾	Plus de 100 personnes exposées	Plus de 1 000 personnes exposées
4. Catastrophique	Moins de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées	Entre 100 et 1 000 personnes exposées
3. Important	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
2. Sérieux	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	Moins de 10 personnes exposées
1. Modéré	Pas de zone de létalité hors établissement		Présence humaine exposées à des effets irréversibles inférieure à « une personne »
⁽¹⁾ Personnes exposées : personnes exposées à l'extérieur des limites du site, en tenant compte le cas échéant des mesures constructives visant à protéger les personnes contre certains effets et la possibilité de mise à l'abri des personnes en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux si la cinétique de ce dernier et de la propagation de ses effets le permettent.			

FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE Villeneuve-Saint-Germain (02)	Installation classée pour la protection de l'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
--	--	---

Scénario	Distance maximale des flux thermiques	Probabilité du phénomène avec prise en compte des mesures de maîtrise de risques	Gravité du phénomène avec prise en compte des mesures de maîtrise de risques	Cinétique du phénomène
Incendie du stockage de produits finis	37,4 m	Improbable (1)	Modérée (2)	Rapide
Incendie du stockage de matières premières	21,6 m	Improbable (1)	Modérée (3)	Rapide
Incendie du stockage de palettes vides	18 m	Improbable (1)	Modérée (3)	Rapide
Dispersion de fumées noires et toxiques en cas d'incendie	Fumées noires : Visibilité à 525 m Fumées toxiques : Pas d'effets toxiques au sol	Improbable (1)	Modérée (4)	Rapide

(1) Un incendie est le risque essentiel pour un stockage de type entrepôt. Un incendie est une combinaison de deux événements : la présence de matière combustible ou inflammable et une source d'ignition. La fréquence de la source d'ignition est de l'ordre de 10^{-2} soit une probabilité probable. Les mesures de maîtrise de risque mis en place sur le site (détection+ intervention + moyens de lutte) permettent de déclasser la probabilité d'occurrence soit improbable.

(2) Le flux thermique de 3 kW/m^2 de cet incendie sort des limites de propriété (9m sur la propriété TUPPIN) (Voir chapitre suivant). La gravité calculée montre que moins d'une personne serait atteinte par les conséquences de cet incendie. La gravité résiduelle de ce scénario est, donc, modérée. La détection de l'incendie sera rapide en raison de la présence des détecteurs incendie.

(3) Les flux thermiques de ces scénarii ont été modélisés en raison du risque présenté par ce type d'installation (Voir chapitre suivant). La gravité résiduelle de ce scénario est, donc, modérée. En effet, l'ensemble des effets thermiques seront contenus sur le site. La détection de l'incendie sera rapide en raison de la présence des détecteurs incendie.

(4) Les résultats de modélisations des fumées noires et des fumées toxiques montrent que les tiers ne sont pas atteints.

FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE Villeneuve-Saint-Germain (02)	Installation classée pour la protection de l'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
--	--	---

4. EVALUATION DES EFFETS DES SCENARII MAJEURS

CHOIX DES SCENARII D'ACCIDENTS MAJEURS

La hiérarchisation des scénarii avec prise en compte des barrières de sécurité permet de mettre en évidence qu'il n'y a pas de scénarii majeurs (classés dans la zone MMR) lors que les moyens de prévention et protection sont mis en place.

Toutefois, la société FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE a souhaité porter une attention particulière aux scénarii d'incendie des stockages qui entraînerait pour la société des conséquences économiques importantes.

HIERARCHISATION DES DIFFERENTS SCENARII TENANT COMPTE DE L'EFFICACITE DE MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION

A ce niveau, tous les scénarii envisagés sont repris afin de les hiérarchiser en fonction :

- des distances d'effets maximales calculées
- de la probabilité d'occurrence de l'événement
- de la cinétique de l'événement
- du type d'effets redoutés

Pour les effets thermiques résultant d'un **incendie**, 3 zones sont recensées :

- Z2 : 3 kW/m², seuil des effets irréversibles sur l'Homme
- Z1 : 5 kW/m², seuil des destructions significatives des vitres et des effets létaux sur l'Homme
- Z0 : 8 kW/m², seuil des effets dominos et des effets létaux significatifs sur l'Homme

ZONES D'EFFETS

La méthode de calcul utilisée dans ce dossier a été développée par BUREAU VERITAS et approuvée par les services de l'Etat. Il s'agit de l'outil de calcul VERIFLUX.

Les résultats sont présentés sous la forme de tableaux intégrant les flux de 8, 5 et 3 kW/m² pour chaque face de la zone en feu.

Les distances mentionnées en mètres sont les distances maximales atteintes par les flux pour chacune des faces.

FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE Villeneuve-Saint-Germain (02)	Installation classée pour la protection de l'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
--	--	---

Définition	Scénarii en prenant en compte les dispositions actuelles du site				Probabilité	Cinétique	Effets redoutés
	Z0 maximal	Z1 maximal	Z2 maximal	Z2 maximal			
Incendie du stockage de matières premières (598 m ²)	Longueur (36 m)	9,4 m	14,8 m	21,6 m	Probable	Rapide	Les flux Z0, Z1 et Z2 restent dans les limites de propriété. Aucun effet domino n'est redouté.
	Largeur (28 m)	9 m	13,8 m	19,8 m			
Incendie du stockage de produits finis (1560 m ²)	Longueur (60 m)	15,4 m	25,3 m	37,4 m	Probable	Rapide	Les flux Z0 et Z1 restent dans les limites de propriété Le flux Z2 sort des limites de propriété (9 m côté Peugeot) Propagation de l'incendie sur le stockage de Palettes vides.
	Largeur (26 m)	11,8 m	18,3 m	26,3 m			
Incendie du stockage de palettes vides (50m ²)	Longueur (13 m)	9,3 m	13 m	18 m	Probable	Rapide	Les flux Z1 et Z2 restent dans les limites de propriété. Propagation de l'incendie sur le stockage de Produits Finis
	Largeur (4 m)	4,5 m	6,4 m	9,3 m			

Le mur coupe-feu 2h présent entre le stockage de Matières Premières et le stockage des encres sera ruiné à terme. Heureusement, ces encres d'impression étant à base aqueuse, elles ne possèdent pas de point éclair (cf tableau des produits en Partie 1) et donc ne pourront pas propager l'incendie.

L'incendie du stockage de Produits Finis se propage au stockage de Palettes vides (et inversement).

Le stockage de palettes vides ne représentant que 50 m², l'importance d'impact de cet incendie est minime face au 1560 m² de Produits Finis. En terme de modélisation, cette augmentation de 50 m² du foyer n'entraînera pas de conséquences supplémentaires par rapport aux conséquences de l'incendie du stockage de Produits Finis.

Les distances mises en place entre les différents stockages permettent d'empêcher la propagation des incendies à l'ensemble du site.

FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE Villeneuve-Saint-Germain (02)	Installation classée pour la protection de l'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
--	--	---

FUMÉES NOIRES

Compte tenu des hypothèses de calcul prises en compte et des résultats des modélisations exposés précédemment, la concentration de référence de 200 mg/Nm³ d'imbrûlés à partir de laquelle les fumées gênent la visibilité sans qu'il n'y ait pour autant de risque immédiat pour les personnes n'est pas atteinte au niveau du sol. La concentration maximale (scénario 2 : 2,0 mg/m³) correspond à une visibilité de l'ordre de 525 m.

FUMÉES TOXIQUES

A titre indicatif, ces concentrations sont bien inférieures à la valeur moyenne d'exposition (VME) de 50 ppm utilisée en ambiance de travail (exposition de 8 heures par jour, 5 jours par semaine).

- Seuil des effets irréversibles pour des durées d'exposition de 60 et 30 minutes : Le seuil des effets irréversibles n'est pas atteint au niveau du sol.
- Seuil des premiers effets létaux pour des durées d'exposition de 60 et 30 minutes : Le seuil des premiers effets létaux n'est pas atteint au niveau du sol.

DURÉE D'INCENDIE

Pour le stockage de matières premières, la durée de combustion serait de 11 heures
 Pour le stockage de produits finis, la durée de combustion serait de 9 heures

MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES POUR PRÉVENIR LA POLLUTION PAR LES EAUX D'EXTINCTION

La réalisation de l'isolement des canalisations, ainsi que la mise en place d'un bassin de confinement de 500 m³ permettront de contenir les eaux d'extinction en cas d'incendie.

CONCLUSION

Le flux de 3 kW/m² suite à l'incendie du stockage de Produits Finis sort des limites de propriété de 9m chez la société TUPPIN.

Les volumes de confinement des eaux d'extinction incendie sur le site permettent de prévenir tout risque de pollution des eaux.

5. REPRESENTATION GRAPHIQUE

On trouvera en pages suivantes la représentation graphique des effets de chacun des scénarii retenus décrits ci-dessus.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES**
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ**

Incendie du stockage de Matières
Premières en prenant en compte la
présence du mur coupe-feu du stockage
encres

Aucun flux ne sort des limites de propriété

LEGENDE :

Mur coupe-feu
Flux 8 kW/m²
Flux 5 kW/m²
Flux 3 kW/m²

Département :
AISNE

Commune :
VILLENEUVE ST GERMAIN

Section : ZE
Feuille : 000 ZE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

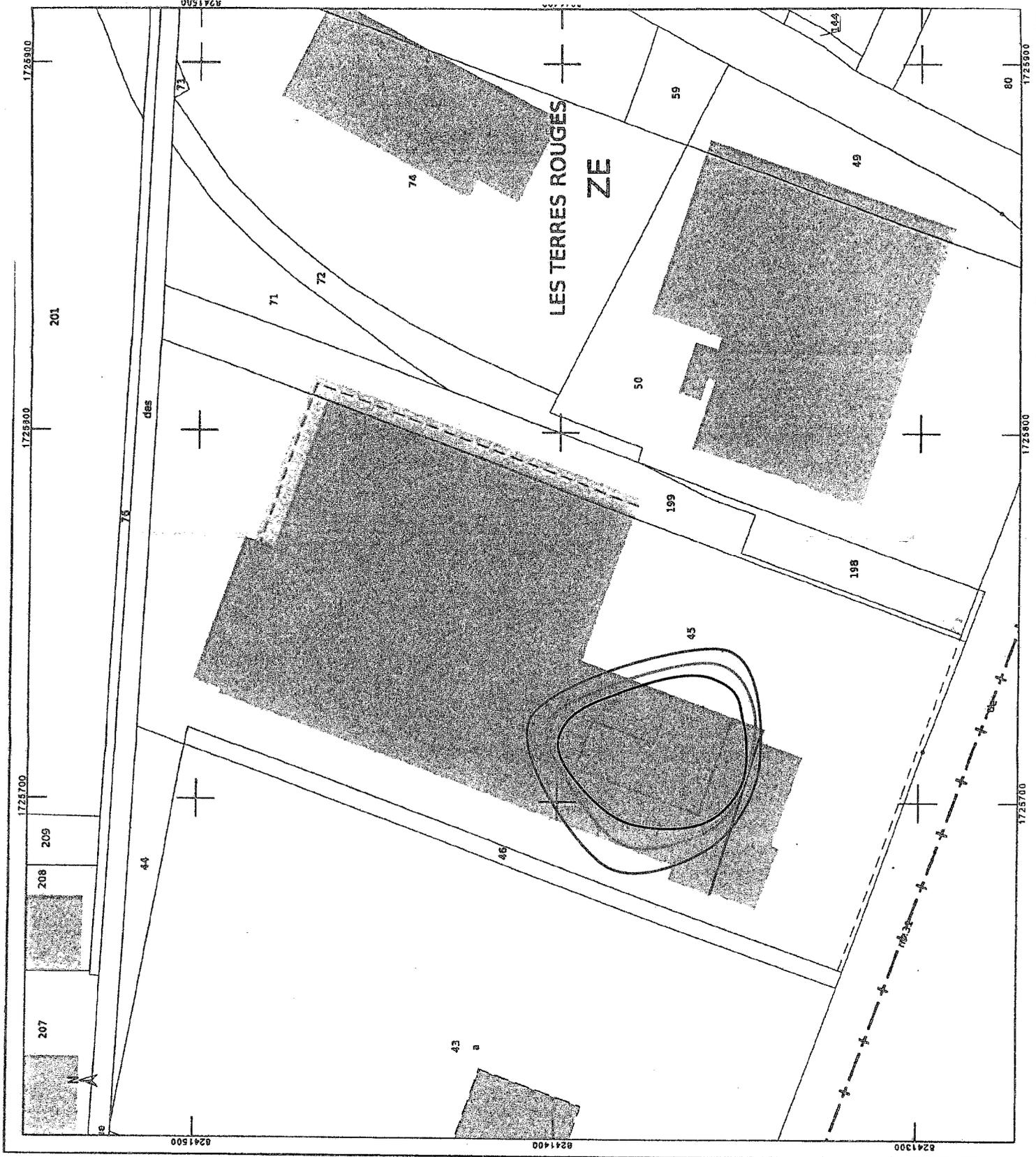
Date d'édition : 08/03/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SOISSONS

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2012 Ministère de l'Économie et des finances





DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

Incendie du stockage de Produits Finis

Le flux de 3 kW/m²
sort des limites de propriété

LEGENDE :

Mur coupe-feu
Flux 8 kW/m²
Flux 5 kW/m²
Flux 3 kW/m²

Département :
AISNE

Commune :
VILLENEUVE ST GERMAIN

Section : ZE
Feuille : 000 ZE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

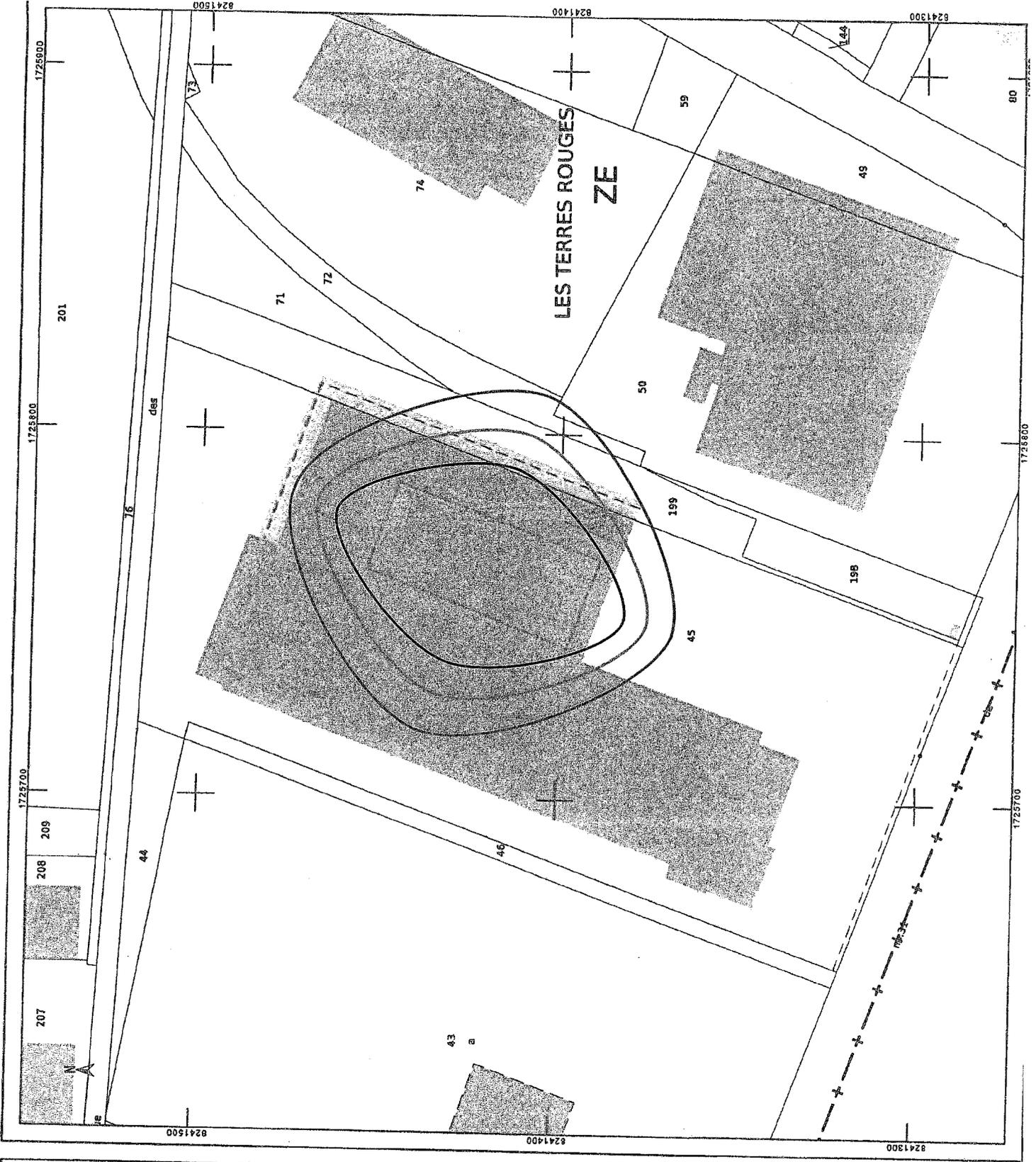
Date d'édition : 08/03/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SOISSONS

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2012 Ministère de l'Économie et des finances





DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

Incendie du stockage de Palettes vides
Aucun flux ne sort des limites de propriété

LEGENDE :

Flux 8 kW/m²
Flux 5 kW/m²
Flux 3 kW/m²

Département :

AISNE

Commune :

VILLENEUVE ST GERMAIN

Section : ZE

Feuille : 000 ZE 01

Échelle d'origine : 1/1000

Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 08/03/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SOISSONS

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2012 Ministère de l'Économie et des finances

